Image not found or type unknown

Un huissier saisie mon compte bancaire pour un cabinet qui a racheté les dettes bancaires

Par **Caro11170**, le **04/02/2022** à **21:29**

Bonjour,

Un cabinet a racheté les créances de la BNP.

Il vient par le biais d'un huissier de faire une saisie sur mon compte bancaire alors que le jugement de ma dette remonte a l'année 2003 et signification en 2005 et qu'aucune saisie ou règlement n'a été fait depuis plus de 10 ans .

Ai je un recours?

Comment dois je procéder et sur quel texte de loi puis je invoquer.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **04/02/2022** à **22:14**

Bonsoir
Cet huissier est certainement doté d'un titre exécutoire .
Qu'avez vous reçu ?
Le jugement qui vous a condamné à payer était sensé prescrit depuis 2018 mais sans compter les actes de recouvrement qui ont pu interrompre ou suspendre.
Pour contester, il faudra vous adresser au juge de l'exécution.
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1850

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés